

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2016

Au cours de sa séance du 05 avril 2016 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé à l'unanimité le maintien des taux 2016 des trois taxes directes locales à leurs valeurs de 2015 suivant ainsi l'avis favorable de la commission des finances réunie le jeudi 31 mars 2016 :**

-	Taxe d'habitation	11,31
-	Taxe foncier bâti	9,48
-	Taxe foncier non bâti	47,17

➤ **examiné et voté à l'unanimité le budget primitif 2016 qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances réunie le jeudi 31 mars 2016 et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
-	Section de fonctionnement	804.141,00
-	Section d'investissement	825.114,02

➤ **autorisé la signature d'une convention avec l'U.E.M. en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.**

Dans le cadre du remplacement de la chaudière de la mairie, l'U.E.M. fait l'intermédiaire avec le Pôle National des Certificats Economies d'Energie permettant ainsi à la commune d'encaisser une participation financière sur le montant de ces travaux.

➤ **décidé de céder l'ancien podium de la salle polyvalente pour la somme de 500 €.**

Cet ancien podium acquis dans les années 1982-1983, largement amorti, est remplacé par une nouvelle estrade achetée auprès d'une commune voisine pour la somme de 3000 €. Ce qui fait que ce nouvel équipement nous revient en fait à 2500 €

➤ **autorisé le renouvellement du bail signé avec ORANGE relatif à la location d'une parcelle communale sur laquelle est installée une station relais.**

Le bail est d'une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 7200 €, revalorisé de 1 % chaque année.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **autorisé le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.**

➤ **sollicité une subvention départementale pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base à la bibliothèque.**

Cette subvention de 1200 € est versée tous les deux ans par le Conseil Départemental.

Le Maire rend compte de l'évolution des divers dossiers en cours, apporte des informations sur différentes échéances à venir et lève la séance à 21 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.